

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat

Direction Générale
de l'Énergie et du Climat

Paris, le 17 JUIN 2010

Sous-direction de la Sécurité
et des émissions des Véhicules

objet : Demande d'homologation
référence : -

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'homologation d'une bande de signalisation :

Marque : ORALOL
Type : ORALITE® 5421 – Adhésif Réfléchissant

Nom et adresse du fabricant du dispositif :

ORAFOL Europe GmbH
Orafolstrasse 2
16515 Oranienburg
Allemagne

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles du Code de la Route R 317-23, R 317-31, R 321-25 et compte tenu du procès-verbal de l'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 02/04/2010 sous le numéro 10/02486, ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP ESC-A 10071

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le sous-directeur de la Sécurité
et des Emissions des Véhicules



Daniel KOPACZEWSKI

ORAFOL Europe GmbH
Orafolstrasse 2
16515 Oranienburg
Allemagne

**Présent
pour
l'avenir**